ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 39938

Texte de la question

M. Gautier Audinot attire l'attention de M. le ministre de la defense sur le financement du developpement de l'avion de transport du futur, l'ATF. Le 5 juin 1996 a ete decide lors du sommet franco-allemand de Dijon, de proceder a un reexamen complet des 27 programmes d'armement en cooperation, afin d'harmoniser les besoins et si possible de reduire les couts. Parallelement, l'Allemagne a decide comme la France, d'acheter des ATF pour remplacer ses Transall, sans pour autant participer au developpement de cet appareil. Des lors, afin de mener a bien ce programme, ne serait-il pas envisageable que les Etats s'engagent financierement sur des commandes fermes (comme le font les compagnies aeriennes dans le civil), sachant que le montant des acomptes permettrait de lancer les developpements ? Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la solution proposee qui permettrait a la France de renouveler sa flotte de transport aerien militaire avec du materiel europeen de derniere generation et de creer 7 000 emplois.

Texte de la réponse

L'armee, dont une des missions prioritaires est de se projeter la ou les situations de crise l'appellent, a besoin de moyens de transport adaptes, tel l'avion de transport futur (ATF). C'est pourquoi une provision de 650 millions de francs de credits de paiements et de 3 090 millions de francs d'autorisations de programme est prevue dans la loi de programmation militaire 1997-2002. Toutefois, le financement par l'Etat de la totalite du developpement de cet appareil n'est pas compatible avec la situation budgetaire de notre pays. Aussi, le Gouvernement a privilegie la recherche d'une solution europeenne qui utiliserait les nombreux acquis technologiques de l'aeronautique civile, et dont les couts seraient compatibles avec nos ressources. Des etudes doivent notamment etre menees afin de reduire au maximum le cout de ce programme. Cette solution europeenne ne peut etre toutefois realisee que si les Etats s'engagent sur des commandes fermes, permettant ainsi un financement majoritaire du developpement de l'ATF par l'industrie. Un accord franco-allemand sur cette demarche a ete concretise, le 5 juin 1996, a l'occasion du sommet de Dijon. La reussite du programme ATF reste, pour le Gouvernement, une necessite afin, d'une part, de favoriser la cooperation au niveau europeen et, d'autre part, de maintenir une industrie aeronautique europeenne competitive au niveau mondial.

Données clés

Auteur : M. Audinot Gautier
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39938
Rubrique : Construction aeronautique
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3200
Réponse publiée le : 29 juillet 1996, page 4122